Nantes Métropole

Département Ressources Humaines **Décision n°2024-708**

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de mission santé publique nutrition à la direction santé publique

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-37 du 11 juillet 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction santé publique , un emploi de chargé de mission santé publique nutrition , va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

A l'échelle de la Métropole Nantaise et de la Ville de Nantes vous êtes chargé·e d'animer des réseaux et de manager des projets stratégiques sur la thématique nutrition :

Animer et participer à plusieurs réseaux, notamment au comité de suivi de la SRAE (structure régionale d'appui et d'expertise) nutrition
Piloter la charte PNNS (programme national nutrition santé) pour la ville de Nantes,
Veiller à l'inscription de la nutrition dans des cadres métropolitains structurants, dans le cadre du PAT (projet alimentaire du territoire) et de la politique publique métropolitaine agriculture et alimentation portés par la DATE (Direction Animation Transition Ecologique) avec les acteurs de la nutrition.
Participer à des projets structurants portés par des directions métropolitaines comme la direction de l'espace public ou la direction des services de mobilités (schéma stratégique piéton, plan paysage et patrimoine etc)
Suivre le dossier sport/santé et appuyer au développement des maisons sports santé

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240821-2024_708DEC-AU
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

Suivre les associations oeuvrant dans le champs de la nutrition (étudier les dossiers de subventions, évaluer, conseiller et accompagner annuellement, participer à des comités de financeur)
Piloter des fiches actions du contrat local de santé ville de Nantes et contribuer au futur contrat local de santé (CLS) à l'échelle métropolitaine par la création des nouvelles fiches actions et l'animation du CLS à l'échelle métropolitaine sur la thématique de la nutrition

A l'échelle des territoires de la Ville de Nantes, en lien avec les directions de quartier, les directions thématiques vous êtes également amené·e à :

Assurer la déclinaison de la thématique nutrition dans le suivi de projets spécifiques locaux notamment dans quartiers politiques de la ville avec les directions de quartiers, les associations, les maison de santé pluri professionnelles et centre de santé etc
Piloter le projet de déploiement des paniers solidaires dans des quartiers de la ville en lien avec l'ACCOORD, des associations, le CCAS, les directions de quartiers, et copiloter avec la DNJ (direction nature et jardins), le CCAS le dispositif « des paysages nourriciers » en lien avec la DATE et les directions de quartier ;
Être ressource sur la thématique de la nutrition en participant à des actions auprès des directions internes thématiques comme la direction de l'éducation
Sensibiliser et former les acteurs locaux en nutrition

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé de mission santé publique nutrition à la direction santé publique est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés territoriaux, à savoir au minimum indice brut 444 et au maximum indice brut 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

19 SEP. 2024

Fait à Nantes, le 21 Août 2024

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240821-2024_708DEC-AU
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024